

CONSEIL MUNICIPAL DE CAZOULÈS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt, le 27 Juillet à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de Cazoulès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BARBERY, Maire.

Date de convocation : 21 juillet 2020

Présents : Françoise ARPAILLANGE, Alain JACQUART, Philippe BLANC, Gérard VIELLE, Carole MERCHIER, Marine MASMAYOUX, David VITRAC, Yoan LAUMOND, Jérôme TRESSSENS, Joëlle MARIE.

Secrétaire de séance : Mme Carole MERCHIER

Les Conseillers Municipaux présents forment la majorité en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02/07/2020 et du 10/07/2020 à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

OBJET : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu l'article L.19 et R.7 à R.11 du Code Electoral,

Le Conseil Municipal fixe comme suit la composition de la Commission de contrôle des listes électorales :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Joëlle MARIE	Philippe BLANC

OBJET : REPRISE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PEYRILLAC ET MILLAC DU BROYEUR DE BRANCHES D'OCCASION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29/09/2016 concernant l'acquisition du broyeur de branches Bugnot d'occasion, en commun avec la Mairie de Peyrillac et Millac, au prix HT de 6000 €, soit 3600 € TTC par commune.

Il fait part de la délibération du Conseil Municipal de Peyrillac et Millac en date du 20/07/2020, décidant de céder la part de ce matériel à la commune de Cazoulès pour la somme de 2000 TTC, considérant la valeur vénale et la dernière facture d'entretien.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de reprendre la part du broyeur de branches Bugnot de la commune de Peyrillac et Millac, pour un montant TTC de 2000 €.

- Précise que dans le cas où la commune de Peyrillac et Millac souhaiterait utiliser le broyeur après sa reprise, le service lui serait facturé à un coût horaire à déterminer.

OBJET : REFONTE ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le site internet de la mairie est un outil indispensable qui permet de communiquer facilement avec les administrés et de partager des informations importantes.

Il donne connaissance de la consultation faite auprès de plusieurs prestataires pour la refonte et la maintenance du site internet actuel et propose de retenir la proposition commerciale de PIXELIGO à Saint-Julien de Lampon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition commerciale de PIXELIGO à Saint-Julien de Lampon ;

AUTORISE le maire à passer commande et signer le contrat.

OBJET : ILLUMINATION DE NOEL – LOCATION ANNUELLE 2020 AVEC POSE ET DEPOSE

Monsieur le Monsieur expose à l'assemblée qu'il convient de renouveler le contrat de location concernant les illuminations de Noël.

Après consultation de plusieurs prestataires, il propose de retenir la proposition commerciale de l'entreprise BREZAC Artifices à Le Fleix, aux conditions suivantes :

Location annuelle 2020 avec pose et dépose

Montant : 3080.14 € HT / 3696.17 TTC

Matériel : location de 13 décors

Vente illuminations 2020 avec pose offerte

Montant : 500 € HT / 600 € TTC

Matériel : vente 4 décors.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition commerciale de l'entreprise BREZAC Artifices à Le Fleix aux conditions citées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à passer commande et à signer les contrats de prestations.

OBJET : VENTE DE MATERIEL COMMUNAL D'OCCASION

Monsieur le Maire rappelle la mise en vente du matériel communal d'occasion inutilisable des services techniques.

Suite à la publication de vente affichée du 3 au 27 juillet sur le panneau d'affichage de la mairie et du service technique ainsi que sur le site internet et Facebook de la mairie, Monsieur le Maire propose d'ouvrir l'unique offre reçue et de procéder à l'attribution de la vente du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 10 pour, 1 abstention ;

- DECIDE de valider la vente du matériel communal d'occasion comme suit :

Matériel vendu	Acquéreur	Prix d'achat HT
Banquetteuse Nicolas FR1600 avec cardan et axes d'attelage	SARL MECALEV	800 €.
Pulvérisateur Hardi 400 litres (non homologué) avec cardan	SARL MECALEV	150 €.
Bétonnière portée 3 points avec cardan et axes d'attelage	SARL MECALEV	350 €

- CHARGE le maire d'établir le titre de recettes d'un montant de 1 300 € HT, soit 1 560 € TTC sur le budget principal de la commune.

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 COMMUNE, CAMPING, ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions des Budgets Primitifs de l'exercice 2020, budget principal Commune, budget annexe Camping, budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Budgets Primitifs 2020, budget principal Commune, budget annexe Camping, budget annexe Assainissement, dont les balances s'établissent en Euros comme suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNE 2020			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
212 108.23 €	212 108.23€	488 776.23 €	488 776.23 €
Total du budget : 700 884.46			

BUDGET PRIMITIF ANNEXE CAMPING 2020			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
74 444.22 €	74 444.22 €	84 468.79 €	84 468.79 €
Total du budget : 158 913.01			

BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
45 933,00 €	45 933,00 €	73 809.63 €	73 809.63 €
Total du budget : 119 742.63			

OBJET : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU SOL ET ACCESSIBILITE DU CIMETIERE COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux de mise en sécurité du sol et accessibilité du cimetière.

L'intérêt du projet est de sécuriser et rendre plus accessible et carrossable les allées du cimetière. Le sol étant actuellement caillouteux, il est inadapté pour notre population vieillissante, inaccessible pour les personnes à mobilité réduite et difficilement circulable pour les véhicules légers.

Il précise l'engagement de la commune sur le plan environnemental, charte Phyto qui interdit l'emploi de désherbant, et les difficultés d'entretien.
Le cimetière étant un lieu de recueillement fortement symbolique et exige un entretien strict.

Après présentation du devis et suite à l'arrêté d'attribution de la subvention de l'état DETR 2020, il propose de délibérer sur la demande de subvention départementale au titre du Fonds d'Equipement des Communes.

Le montant HT des travaux de mise en sécurité du sol et accessibilité du cimetière est estimé à 25 077 € HT.

POSTES DE DEPENSES :	MONTANT HT	%
Travaux de mise en sécurité du sol et accessibilité du cimetière	25 077 €	100
TOTAL DES DEPENSES	25 077 €	100

Echéancier prévisionnel de paiement des dépenses HT détaillé comme suit :

2020
25 077 €

Le plan de financement se présenterait comme suit :

DETAIL DES RESSOURCES :	MONTANTS HT	%
ETAT - DETR 2020	7 523 €	30
DEPARTEMENT - FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES	5 015 €	20
Autofinancement	12 539 €	50
TOTAL DES RESSOURCES :	25 077 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à solliciter le Département au titre du Fonds d'Equipement des Communes pour les subventions au montant précité ci-dessus ;

- DECIDE d'inscrire les dépenses afférentes à cette opération au budget principal 2020.

OBJET : ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION REPOSITIONNEMENT POMPE DE RELEVAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réclamation de Monsieur Antoine MONNE, propriétaire d'une habitation desservie par le réseau d'assainissement collectif, avec une pompe de relevage réceptionnée lors de mise en service du réseau d'assainissement en mars 2017.

En mai 2019, lors des travaux de raccordement de sa maison au réseau d'assainissement collectif, il est apparu que la pompe de relevage avait été mal positionnée et nécessitait une dépose et repose d'un surcoût de 650 € HT.

Par courrier du 15 mai 2019, la municipalité s'était engagée à prendre en charge la moitié de ce surcoût, conformément à la facture Chausse réglée par le propriétaire, soit 325 € HT.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation et de procéder au remboursement de la somme totale de 325 € à Monsieur Antoine MONNE, comme convenu par courrier du 15 mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à procéder au remboursement de la somme totale de 325 € à Monsieur Antoine MONNE.

Questions diverses :

- Subventions aux associations : une réunion sera organisée avec les Présidents d'associations afin de connaître leurs besoins ;
- Tortues de Floride : plusieurs riverains de la rivière Dordogne ont constaté la présence de tortues de Floride dans les étangs et dans le bras mort de l'ancien lit. Le Maire est chargé de contacter le l'Office Français de la Biodiversité ;
- Chemin de randonnées : la Communauté de communes du Pays de Fénélon demande de vérifier nos chemins de randonnées pour d'éventuels travaux d'entretien ;
- Projet parcours santé : chemin à entretenir dès septembre ;
- Secours populaire : une antenne va ouvrir sur la commune, dans les bâtiments de l'entreprise Delmas ;
- Organisation ronde des villages : présentation du protocole sanitaire Covid-19, réunion ultérieure pour valider ou non.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.